

LES PIPE-LINES—LE GAZODUC DE L'ALASKA—A) LA
RÉALISATION DU PROJET—B) LES EXPORTATIONS DE GAZ À
DESTINATION DES ÉTATS-UNIS

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur l'Orateur, je suis appelé à débattre au cours des dix prochaines minutes la question du gazoduc de l'Alaska et les réponses que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) a données à la question que je lui ai posée le 22 octobre dernier. Le ministre n'est pas là ce soir, mais comme son complice y est, nous pouvons poursuivre.

En guise de préambule, j'aimerais me reporter au hansard du 6 décembre 1979, à la page 2101. Il s'agit de propos que tenait à ce moment-là au sujet du gazoduc de l'Alaska celui qui assume actuellement le rôle de ministre de l'Énergie des Mines et des Ressources. C'était au sujet d'une déclaration du député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn), le ministre de l'énergie, des mines et des ressources d'alors:

Il n'est nullement question, dans cette déclaration, des échanges, de la situation dans l'est du Canada, de l'aménagement d'un pipe-line au Québec et dans les provinces des Maritimes, et de la possibilité d'acheminer les exportations vers les États du Nord-Est. A notre avis, il faudrait autoriser les exportations de gaz naturel aux États-Unis seulement après leur avoir fait promettre de s'engager à construire le gazoduc de l'Alaska. Il faudrait que ce soit signé, ratifié et confirmé, en particulier le régime de financement et les garanties financières, avant que nous n'exportions un seul pied cube de gaz canadien aux États-Unis.

Nous pouvons comparer ces propos avec ceux qu'il tient depuis qu'il fait partie du gouvernement. Il a tout à fait oublié le projet de réseau Q et M. Quant aux échanges, qu'advient-il une fois que nous avons exporté notre gaz aux États-Unis? Pouvons-nous en récupérer une partie du projet de la baie Prudhoe? Il a oublié cela immédiatement.

Voyons un peu ces assurances si solides. A mon avis, elles n'existent pas. Tout ce que le ministre a pu obtenir du gouvernement et du Congrès américains, c'est la vague promesse qu'ils feraient leur possible. On n'est sûr que quelqu'un remplira ses engagements que si on peut l'obliger à les remplir. Le ministre ne pourrait saisir aucun tribunal d'une demande visant à obliger les États-Unis à remplir l'une ou l'autre de ses promesses.

Ma plainte a trait au fait que le 22 octobre, lorsque je lui ai posé une question fort simple et directe sur le fait qu'il avait été difficile de faire adopter par le Congrès les mesures dérogatoires, le ministre a répondu à peu près en ces termes. Il nous a dit de ne pas nous inquiéter, qu'il était maître de la situation et que tout allait pour le mieux dans le meilleur des mondes. C'était son attitude. Il nous a demandé de lui faire confiance. Comment peut-on faire confiance à ces gars-là? C'est à cela que se résumait la réponse du ministre.

Or, tout ne va pas pour le mieux dans le meilleur des mondes. Il y a beaucoup de problèmes qui entourent la question du gazoduc de l'Alaska. Il y a eu beaucoup de retards. On croyait à une époque que le projet serait terminé en 1983. On nous dit maintenant que ce ne sera pas avant 1986 ou le début de 1987 au plus tôt, et qu'il y aura même peut-être d'autres attermoissements.

Les coûts ont grimpé de façon extraordinaire. On dit maintenant que la construction du gazoduc va coûter environ 45 milliards de dollars. La hausse des taux d'intérêt et l'augmentation du prix de tous les matériaux ont fait doubler les coûts ces dernières années.

En ce qui concerne les mesures dérogatoires dont est saisi le Congrès américain, j'aimerais citer un passage d'un article

L'ajournement

paru dans le *Citizen* d'Ottawa, journal qui est pourtant généralement assez favorable aux thèses des libéraux. Je cite un passage d'un article paru dans l'édition du 22 octobre, intitulé «Alaska Gas Pipeline in Trouble»:

... la Maison-Blanche n'a pas très envie de se battre contre les ténors du parti républicain qui s'opposent aux mesures dérogatoires.

Les adversaires de ces mesures sont nombreux.

On compte parmi eux Clarence (Bud) Brown, de l'Ohio, et James T. Broyhill, de la Caroline du Nord, qui ont tous deux déclaré au président des États-Unis qu'ils s'opposaient «irréductiblement» à toute disposition dérogatoire qui ferait assurer aux usagers du gaz tous les risques advenant que le pipe-line ne soit pas parachévé.

Cette disposition porte aussi un autre nom. A quel point le gouvernement américain est-il sérieux à ce sujet? L'article poursuit:

M. William A. Niskanen, qui fait partie du Groupe des conseillers économiques du président Reagan a reconnu le manque d'enthousiasme du gouvernement à l'endroit de l'ensemble des mesures dérogatoires.

Il est très difficile de faire accepter cette disposition par les représentants américains. Plusieurs choses sont inquiétantes. Nous voulons que le ministre nous dise honnêtement et sans détour quels sont ses plans et comment il va aborder cette affaire. Va-t-il se rendre à Washington pour s'entretenir avec ses homologues américains? Qu'il reconnaisse les problèmes et qu'il nous dise s'il a des plans et s'il va aller à Washington. Nous voudrions surtout qu'il soit franc avec le Parlement.

● (2205)

M. Roy MacLaren (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, le gazoduc de la route de l'Alaska joue un rôle dans les relations canado-américaines depuis qu'un traité a été signé au début des années 1970 pour faire transiter le pétrole par pipe-line. Ce traité a été suivi d'un accord entre les deux pays sur le pipe-line de l'Alaska en 1977, par lequel les deux pays sont convenus officiellement d'accorder la priorité à ce projet. Au printemps de 1980, le Canada a approuvé les tronçons pré-fabriqués, en se basant sur le fait que le président Carter avait donné l'assurance que les États-Unis financeraient ce projet et qu'il modifierait sa décision de 1977, approuvant le projet, de manière à permettre l'établissement des coûts pré-alables des tronçons canadiens. Le Canada avait reçu une nouvelle garantie du fait que le Sénat et la Chambre des représentants avaient unanimement approuvé une résolution conjointe, et du fait, aussi, que les entreprises s'étaient engagées à participer au financement du projet.

L'élection du président Reagan a remis en cause le calendrier de construction du gazoduc. Toutefois, au cours de sa visite au Canada en mars dernier, M. Reagan a affirmé clairement qu'il approuvait pleinement ce projet.

Le 7 octobre 1981 le sénateur Olson annonçait que le Président Reagan avait informé le premier ministre (M. Trudeau) qu'il adressait au Congrès le «paquet» de levées demandé par les parrains du projet de pipe-line. Il s'agit d'une série d'amendements au projet de loi américain qui donne les autorisations nécessaires pour faire construire le pipe-line.

J'aimerais citer un passage de la lettre adressée par le Président américain au premier ministre juste avant la présentation au Congrès de cette série de mesures. Dans cette lettre, le Président disait: